

POUR NOUS CONTACTER

**BIJ 37 – 57 avenue de Grammont
37000 Tours**

Tél : 02-47-64-69-13

Email : direction@bij37.fr



VACANCES ADOS

11 -17 ans

Avas 2023

**Vous pouvez retrouver toutes les infos sur le site
partenaires de la Caf
=> <https://www.caf37-partenaires.fr>
rubrique « Jeunesse »**

Edition janvier 2020 - Conception : Caf de Tours -

DÉPART EN VACANCES POUR LES ADOS, C'EST POSSIBLE

*Grâce à une dynamique collective entre le porteur
de projets et les Ados.*



Aide aux Vacances « Ados » Sociales

AVAS

Objectif :

Favoriser le départ en vacances collectives de pré-adolescents ou d'adolescents. Il ne vise pas à financer des départs individuels ou autonomes.

Le projet est à l'initiative des ados. Les ados sont accompagnés dans la réalisation de leur projet par un opérateur. A compter de 2020, la Caf Touraine a délégué la gestion du dispositif au Bureau Information Jeunesse de Tours (BIJ 37).

Bénéficiaires :

L'Avas ne prend en compte, que les enfants âgés de 11 ans à 17 ans. QF inférieur à 830 € au moment de l'inscription.

Les opérateurs :

Ce sont des structures à but non lucratif issus du secteur de l'animation de la vie sociale ou « jeunesse ». Leur projet doit avoir un objet essentiellement socio-éducatif et répondre à un principe de neutralité philosophique, politique, syndicale et confessionnelle.

Une dynamique collective

- Favoriser l'autonomisation des jeunes
- Accroître les compétences des jeunes en matière d'organisation, de mobilité, de sociabilité. Une aide à l'organisation, la préparation, à la recherche d'un lieu de vacances, et de moyens de locomotion.
- Recours à la méthode « projet » riche
- Apprentissage de la citoyenneté

Dates des commissions

ANNEE 2023

Dates limites de dépôt de vos projets	Dates des commissions d'arbitrage
15 janvier	31 janvier
15 mars	31 mars
15 juin	30 juin
15 septembre	29 septembre

Montant de l'aide

Le financement vient en déduction de la participation familiale du jeune concerné. Le paiement est collectif.

- QF de 0 à 660 € : 80% du coût du séjour avec une aide maximum de 560 €
- QF de 661 € à 830 € : 60% du coût du séjour avec une aide maximum de 420 €



Modalités

Les projets portés par des opérateurs doivent être validés par la Caf. Le séjour doit être agréé Sdjes (hors séjour accessoire rattaché à un Alsh). Le séjour minimum est de 4 nuits minimum.

Période de validité de l'aide

Toutes les périodes de vacances scolaires

Comment faire

=> répondre à l'appel à projet de la Caf en renvoyant le dossier au BIJ, à l'attention du Directeur, 57 avenue de Grammont 37000 Tours ou par mail direction@bij37.fr